

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 07 mars 2024

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 10

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAUX, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
1^{er} mars 2024

Excusée avec pouvoir : Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIE

Date d'affichage :
1^{er} mars 2024

Excusé sans pouvoir : Mme Katia DUSSAPIN, Messieurs Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT

DELIBERATION N° 2024-09

OBJET : Convention relative à la capture et au traitement de chats errants sur le territoire de la commune de Vallenay pour l'année 2024.

Après avoir examiné le projet de convention de l'association « Chats Libres Du Cher » concernant la capture et au traitement de chats errants sur le territoire de la commune de Vallenay pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour :

- De confier, à la demande de la commune de Vallenay, la capture, la stérilisation, le tatouage des animaux et la remise sur le lieu de capture et éventuellement l'adoption en fonction des demandes à l'association « Chats Libres du Cher ».
- En contrepartie des services apportés par l'association Chats Libres de Bourges, la commune de Vallenay s'engage à verser une redevance de 80 € par femelle, 50 € par mâle et 100 € pour les femelles gestantes.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.
- La convention est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Le secrétaire de séance
Caroline ARTHU



Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 07 mars 2024

Le Maire,
Marina DUPUY

